



Pouvons-nous réclamer une indemnisation ?

Par **pinouche**, le **09/11/2009** à **13:05**

Bonjour,rrrrNous avons signé un compromis de vente le 07 Aout 2009, la date limite était donc le 07 Novembre 2009, seulement, je me suis rendue compte le 21 septembre 09 que l'agence immobilière avait, comme ils ont dit, oublié d'envoyer notre dossier aux notaire, c'est à dire qu'ils ont pris un mois et demi de retard !!rrrrLa date maximum de signature ayant donc été dépassée, sachant que l'erreur vient donc de l'agence immobilière et n'ayant toujours aucune date fixée à ce jour, j'aurais aimé savoir si nous sommes en droit de réclamer à l'agence un remboursement ou l'annulation sur les frais d'agence qui sont tout de même de 12000 € et par quel moyen puis-je leur en faire la demande si nous en avons le droit ?rrrrEn espérant une réponse et en vous remerciant par avance,rrrrMlle Michel